



Fédération des Associations
de Musiques & Danses
Traditionnelles

BILAN D'ACTIVITÉS 2014

Fédération des Associations de Musiques & Danses Traditionnelles

35 rue Crucy - 44000 Nantes

02 85 52 67 04 / accueil@famdt.com / www.famdt.com

Siret 335 106 548 000 68 / APE 9499Z

SOMMAIRE

Vie associative	p 2
Représentation professionnelle et politique	p 3
Communication	p 5
Observation participative et partagée	p 6
Ressource, conseil, accompagnement	p 6
Rencontres professionnelles	p 7
Spectacle vivant	p 11
Documentation	p 11
Transmission	p 13
Maillage territorial	p 14

VIE ASSOCIATIVE

- **Le réseau de la FAMDT** est composée de 82 structures adhérentes, qui représentent 10 193 adhérents (structures et individuels) par capillarité. Les 9 CMT-Centres de Musiques Traditionnelles en Région réunissent 136 structures adhérentes.

9 nouveaux adhérents en 2014 :

Viellux, Henrichemont, Centre
Villes et Musiques du Monde, Aubervilliers, Ile de France
Hart Brut, Lucq de Béarn, Aquitaine
L’Auvergne imaginée, Riom, Auvergne
La Novia, Le Puy en Velay, Auvergne
La grange rouge, La Chapelle Naude, Bourgogne
Fédération des MJC d’Ile de France, Montreuil, Ile de France
Alors on le fait, Saclay, Ile de France
Intervalles, Saint-Brieuc, Bretagne

Ces nouvelles adhésions attestent du dynamisme et du renouvellement de la fédération. Elles concrétisent le changement statutaire qui permet désormais l’adhésion de toutes les structures, quelque soit leur statut juridique (et non plus uniquement des associations). Elles sont révélatrices de l’ouverture à toutes les musiques traditionnelles se pratiquant et se transmettant sur le territoire, c’est-à-dire l’ouverture aux musiques issues de l’immigration. Elles reflètent également l’intérêt de collectifs d’artistes représentant la nouvelle création dans le domaine des musiques traditionnelles et la présence de porteurs de projets européens au sein du réseau. Enfin, l’influence de la FAMDT ne s’arrête pas au nombre des ses adhérents puisque certains fédèrent eux-mêmes plusieurs structures, comme c’est le cas pour la Fédération des MJC (qui regroupe une centaine de MJC) et plusieurs Centres de Musiques Traditionnelles.

- **Le Conseil d’administration** s’est réuni quatre fois en 2014 (janvier, avril, septembre, novembre), ainsi qu’au moment de l’Assemblée Générale pour élire le bureau.
- **L’Assemblée Générale** s’est déroulée le samedi 07 juin à Saint Bonnet près Riom (Auvergne) chez les Brayauds et a été précédée le vendredi 06 juin par une journée de réflexion intitulée « **Culture et développement territorial** ». 45 représentants de structures ont participé à ces journées.
> [Lien vers le compte-rendu de la journée « Culture et développement territorial »](#)

La vie associative au sein de la fédération est riche de l’engagement bénévole de nombreux militants et d’administrateurs. Le Conseil d’Administration est réellement l’instance politique de la FAMDT. La FAMDT fait le choix de prendre en charge les hébergements, repas et transports de tous ses adhérents qui participent aux réunions statutaires et instances de travail telles que les commissions, dans la limite d’une

personne par structure. Elle donne ainsi les moyens à toutes les personnes et structures désireuses de contribuer à la vie de la Fédération et au devenir des musiques et danses traditionnelles de pouvoir participer aux temps de rencontres et à l'élaboration du projet de la Fédération, quelque soit l'origine géographique, la taille et les moyens financiers de la structure. C'est un véritable choix permettant une vie de réseau active et mettant en œuvre des questions de solidarité qu'elle revendique.

REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE

Depuis plusieurs années, la FAMDT était peu présente et représentée au sein des instances et organisations représentatives du secteur culturel. En 2014, nous avons réinvesti activement :

- le **GTLIMA** : le Groupe de Travail des Lieux de Musiques Actuelles se réunit au moins deux fois par an et permet de réunir la plupart des fédérations du secteur. Les associations d'élus siègent au GTLIMA, ce qui rend cet espace de concertation d'autant plus pertinent. Nous avons notamment travaillé à la mise en place des schémas d'orientation pour le développement des musiques actuelles (SOLIMA) qui sont des formes de coopération non hiérarchisées.

- le **SMA** (Syndicat des Musiques Actuelles) : seul syndicat reflétant la totalité de l'écosystème des musiques actuelles et représentant les TPE de l'économie sociale et solidaire, le SMA entend faire reconnaître les spécificités de ces entreprises mais aussi rappeler la nécessité de penser le secteur dans son ensemble de la formation à la production, de la diffusion à la radio, du live à la musique enregistrée. En 2014, le vice-président et le directeur de la FAMDT ont participé au congrès annuel du SMA à Clermont Ferrand les 10 et 11 février 2014. Plus de cent adhérents ont assisté au grand débat « Politiques culturelles : entre choix de société et enjeux économiques » ainsi qu'aux différents ateliers : « La loi sur la sécurisation de l'emploi et mise en place d'une mutuelle », « L'actualité du secteur de la musique enregistrée (label et radio) », « La loi de décentralisation », « Les productions, co-productions, droit de suite dans les Musiques Actuelles ».

- le **CNEA** (Conseil National des Employeurs d'Avenir, convention de l'Animation) : syndicat qui négocie notamment la Convention Collective de l'Animation, dont relève la majeure partie des adhérents de la FAMDT. La FAMDT s'acquitte d'une adhésion majorée afin que celle de ses membres soit minorée et qu'ils puissent accéder aux services proposés par ce syndicat dont les compétences en matière de conseils juridiques appliqués au social sont avérées. Fiches pratiques mensuelles, service juridique rapide et efficace, rencontres régionales ou thématiques. Les dossiers traités en 2014 : avenant sur les temps partiels, complémentaire santé, formation professionnelle...

- l'**UFISC** (Union Fédérale d'Intervention des Structures culturelles) : deux membres du Conseil d'Administration et le Directeur participent régulièrement au Conseil

d'Administration de l'UFISC. Dossiers traités en 2014 : caisse des congés spectacle, projet de loi sur la représentativité, modernisation de l'action publique au sein du ministère de la culture, coconstruction des politiques culturelles sur le territoire, DLA, intermittence.

- **AGI SON** : décision d'y adhérer lors du CA de novembre 2014. Créée en 2000, l'association, loi 1901, AGI-SON (AGI pour une bonne gestion SONore) est née de la volonté des organisations professionnelles du spectacle vivant musical de répondre aux problématiques liées aux risques auditifs et plus globalement à la gestion sonore musicale. AGI-SON œuvre tout au long de l'année pour la formation, l'information et la sensibilisation aux risques auditifs liés à la pratique et à l'écoute de musiques amplifiées en direction des professionnels - musiciens, techniciens, ingénieurs du son, organisateurs de spectacles -, ainsi que du grand public : amateurs de musique, musiciens amateurs, public fréquentant les clubs, salles de concert, etc.

AGI-SON agit sur trois plans :

- Sensibilisation des publics en concerts (campagne nationale, distribution de bouchons, dépliants).
- Mise en œuvre d'une éducation sonore
- Formation et sensibilisation des professionnels

- Suite aux rencontres avec les adhérents à l'occasion de l'état des lieux, la FAMDT a sollicité les responsables de **l'ADAMI** afin d'obtenir une rencontre et la modification des critères qui conditionnent les aides de cette société civile au spectacle vivant. Cette rencontre s'est tenue le 25 novembre dernier en présence de Jean Jacques Milteau (Président de l'ADAMI) et de Odile Renaud (Directrice de l'Action Culturelle). Le conseil d'administration de l'ADAMI a entériné notre demande d'assouplissement des critères concernant la création et la diffusion des musiques traditionnelles.

En participant aux travaux de ces structures, la FAMDT remplit son rôle de représentant des musiques et danses traditionnelles, de soutien et d'engagement pour le secteur, de prévention. Elle est ainsi en prise avec l'actualité et les grands enjeux du secteur.

Partenariat avec la Fédélima : croisement des réseaux et ouverture

Depuis 2013, la FEDELIMA et la FAMDT se sont rapprochées et ont signé un protocole d'accord. Ces deux fédérations nationales partagent plusieurs objectifs communs :

- améliorer la connaissance et reconnaissance du secteur des musiques populaires et de leur structuration d'intérêt général et non lucrative
- observer les pratiques des membres et leur environnement en mutation pour en identifier les évolutions possibles
- soutenir les pratiques artistiques et contribuer à la professionnalisation de certaines et à la structuration amateur pour les autres
- mettre en réseau et accompagner les membres sur leur territoire en y intégrant la dimension européenne.

En 2014, nous partageons des locaux, travaillons ensemble sur GIMIC (Observation

Participative et Partagée), partageons des informations sur des territoires où se trouvent nos adhérents respectifs, et envisageons des travaux communs sur le patrimoine et la mémoire des scènes de musiques actuelles. Nous souhaiterions entreprendre un DLA (Dispositif local d'accompagnement) qui nous permettrait d'avancer un peu plus sur les projets de mutualisation et d'envisager un emploi partagé. Nous avons participé du 09 au 11 juillet 2014 à « Pop mind », journées professionnelles européennes des musiques actuelles, qui a réuni 500 participants autour de table-rondes et d'ateliers sur des problématiques concernant la grande famille des musiques populaires. (politiques culturelles, projets et fonds européens, SOLIMA, coopération territoriale transfrontalière, perspectives pour l'amateur, ESS, industrie musicale, communication...). Un partenariat plus soutenu de la FAMDT aura lieu en 2015, avec l'organisation d'au moins une table-ronde.

COMMUNICATION

Un travail important sur la communication a été mené en 2014 et la Fédération dispose désormais d'outils efficaces pour mener à bien ses missions de mise en réseau et de valorisation.

- **Web** : Le nouveau site internet a été mis en ligne en avril 2014. Depuis cette date, il a été consulté par 8 220 visiteurs pour 12 110 sessions représentant 30 000 pages vues. Les 5 pages les plus consultées sont les pages « actualités », « offres d'emploi », « boîte à outils », « les CMT », « présentation ». Une newsletter bimestrielle aux couleurs du nouveau site a été créée en juillet 2014 et est envoyée à 500 destinataires. La FAMDT est présente sur les réseaux sociaux (page Facebook suivie par 2 656 amis et reprise du compte Twitter qui n'avait pas été actualisé depuis 2010).
 - > www.famdt.com
 - > www.portaildupatrimoineoral.com
 - > [Lien vers la dernière newsletter de 2014](#)
- **Papier** : Suite au changement de charte graphique, et à quelques évolutions dans le projet, une nouvelle plaquette de présentation a été créée. Une plaquette de présentation du Portail du Patrimoine Oral a également été créée en lien avec la refonte du site et le travail de valorisation de l'activité de documentation menée par une chargée de mission pendant six mois.
 - > [Lien vers la plaquette FAMDT](#)
 - > [Lien vers la plaquette PPO](#)
- **Médias et sites ressources** : la création de nouveaux outils de communication et l'assise du nouveau projet permettent de développer les contacts avec les médias. En 2014 : « Scène et musique enregistrée, l'équation » (IRMA), « Entretien avec la FAMDT » (La Scène), « En avant la musique ! » (France Bleu Auvergne), « Une liste d'échanges pour les chargés de diffusion et production musiques traditionnelles et du monde » (IRMA), « la FAMDT édite un guide des bonnes pratiques pour le traitement documentaire des archives sonores inédites » (Trad Mag).

La mise en place d'outils de communication permet une meilleure visibilité de la fédération et du secteur, une transmission d'informations, un suivi de l'actualité... Les retours faits par les adhérents et les partenaires sur ces nouveaux outils sont très positifs.

En revanche, l'équipe ne disposant pas d'un poste spécifique sur la communication, le temps à y consacrer est relativement restreint.

OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE

Le Tour de France débuté en août 2013 s'est terminé en août 2014. **77 structures ont été rencontrées par le Directeur**, avec des temps de rencontres variant de trois heures à une journée. Cet état des lieux, souhaité depuis plusieurs années par le Conseil d'Administration et les partenaires de la FAMDT, a demandé un fort investissement de l'équipe. Il a été réalisé sans recours à du personnel supplémentaire (préparation des déplacements, rédaction du questionnaire, traitement et analyse des données) et sur fonds propres. Un document présentant les premiers résultats non définitifs a été présenté au moment de l'Assemblée Générale en juin 2014, le document définitif est en cours de finalisation.

> [Lien vers les premiers résultats de l'état des lieux](#)

RESSOURCE, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT

- **Le centre de ressources** revêt plusieurs formes :
 - des réponses personnalisées à des questions concernant les grilles de salaire et fiche de poste, les montants des charges, le fonctionnement associatif,... si besoin, nous faisons appel au conseillers juridiques du CNEA et du SMA pour répondre le plus précisément possible à l'adhérent.
 - une actualité juridique par newsletter : tous les deux mois, un zoom est fait sur un sujet de l'actualité juridique, d'une réforme en cours, ou un rappel sur certaines obligations légales. En 2014 : les conventions collectives, le temps partiel pour les animateurs et professeurs, la réforme de la formation professionnelle, la couverture complémentaire santé.
 - une boîte à outils sur le site internet de la Fédération avec des dossiers thématiques. En 2014 : les financements de projets culturels.
- **Conseils et accompagnements de projets** : la FAMDT est au plus proche des projets de ses adhérents en les suivant et en les accompagnant si la demande est exprimée. Cela peut se faire de plusieurs manières, plus ou moins impliquée et sur différentes durées. EN janvier 2014, Big Bravo, en partenariat avec Lenn Production et Amzer Nevez (Bretagne), a lancé la première édition de « Zef et Mer », une vitrine destinée aux professionnels et au public permettant de présenter une vingtaine de créations musicales, de mettre en valeur des sorties d'album, de faire se rencontrer les acteurs, artistes, professionnels... La FAMDT était présente à cette première édition et a

accompagné les porteurs de Zef et Mer en vue de la préparation de l'édition 2015. Les conseils ont porté principalement sur la structuration et l'articulation avec les acteurs implantés sur le territoire. Herri Soinu et la communauté de communes ERROBI dans le pays Basque a pour projet la construction d'une salle de spectacles et a sollicité la FAMDT comme regard extérieur et conseil sur cette démarche. Le directeur de la FAMDT s'est déplacé à Uztaritze pour rencontrer les différents acteurs et élus concernés par le projet, puis ces derniers sont venus à l'UPCP Métive à Parthenay et au Nouveau Pavillon à Bouguenais pour visiter les lieux et discuter du projet en présence de membres des équipes salariées ainsi que d'élus. Enfin, la FAMDT s'est rendue en Corse dans un contexte de crise suite à la suppression de subventions par la Collectivité Territoriale Corse au CMT et à différentes structures associatives culturelles. Elle a joué un rôle de médiation entre la collectivité et les acteurs culturels.

Ces différents types d'accompagnement permettent de répondre aux besoins à différents niveaux et de manière plus ou moins personnalisée. La fonction de centre de ressources est plus large que cela et d'une certaine manière toutes les activités de la FAMDT développées ci-après participent également de cette fonction.

RENCONTRES PROFESSIONNELLES

- **Biennales internationales du spectacle / BIS Nantes 21-22 janvier 2014**
Stand FAMDT sur le salon, au village « réseaux professionnels » : La tenue d'un stand FAMDT aux BIS est un moyen de rendre visible et représenter le secteur des musiques traditionnelles lors d'un événement professionnel incontournable dans le spectacle vivant. Cela permet de rencontrer des adhérents, des partenaires, ou des structures qui ne nous connaissent pas encore.
« Quelle histoire des musiques populaires à raconter aux générations futures ? », rencontre professionnelle organisée en partenariat avec la FEDELIMA.
Les musiques populaires traversent et accompagnent nos sociétés dans leurs constructions leurs bouleversements, leurs transformations. Elles témoignent de nos vies, de nos émotions, de nos troubles et de nos colères. Elles font l'objet de toutes les attentions sans pour autant être assumées dans leur essence ... populaire.
Par le biais de processus « d'assimilation » qui se côtoient dans le temps (institutionnels, économiques, artistiques et culturels) ces musiques apparaissent fragmentées et instrumentalisées sans jamais être lisibles dans toutes leurs dimensions. Ce sont ainsi des parcelles, des bribes d'histoires qui se racontent ou se devinent. Mais y-a-t-il UNE HISTOIRE des musiques populaires? De quoi peut-elle bien parler ? Est-il important qu'elle soit racontée aux générations futures? Quels enjeux ?
Intervenants :
 - Gérôme GUIBERT, Docteur en Sociologie, Maître de conférence Paris III, Chercheur associé au GRANEM, spécialiste des musiques populaires,
 - François GASNAULT, Conservateur Général du Patrimoine (MCC), Chercheur associé au LAHIC,
 - Emmanuel PARENT, Docteur en Anthropologie Sociale et Ethnologie, Maître de conférence à Rennes II, Chercheur associé au LAHIC.

A partir de chacune de leur entrée scientifique (historiques, ethnomusicologiques et socio-économiques), les intervenants ont précisé la dimension « historique » et identifier l'objet ou le sujet « musiques populaires » pour ensuite dresser les principaux enjeux qui se dégagent selon eux de la légitimité à « faire l'histoire » des Musiques populaires. L'organisation de ce forum a permis d'inscrire les musiques populaires au cœur des préoccupations du spectacle vivant sur un rendez-vous professionnel d'envergure, et de donner une visibilité à la FAMDT. La rencontre a été suivie par une vingtaine de personnes. L'ancien adjoint à la culture de la ville de Nantes, Jean-Louis JOSSIC, est intervenu pour la conclusion du forum.

- **Au fil des voix / Paris 06 février 2014**

« Scène et musique enregistrée : l'équation », rencontre professionnelle organisée en partenariat avec Zone Franche. Quelles synergies entre la musique enregistrée et la scène pour les artistes des musiques actuelles en général et tout particulièrement des musiques du monde et traditionnelles ? La musique enregistrée est-elle un outil indispensable pour le développement scénique de ces artistes ? Les conditions de la distribution : physique, streaming, plateforme de téléchargement ? Quels financements alternatifs pour le disque ? Crowdfunding, ventes de disques au moment des concerts, etc... Est-ce que la production de disque peut-elle vivre indépendamment du live ?...

50 personnes étaient présentes et les interventions ont apporté des éléments intéressants sur la problématique du disque. Le souhait a été exprimé par les participants de prolonger la réflexion autour de cette question lors d'une nouvelle rencontre.

- **Babel Med / Marseille 20-22 mars 2014**

Stand FAMDT sur le salon, partagé avec les adhérents afin de réduire leur coût lié à ce déplacement et de leur donner une meilleure visibilité.

« Faire orchestre pour faire société », rencontre proposée par le collectif Musiques et Danses du Monde en Ile de France en partenariat avec la FAMDT.

Dans des réseaux informels, des circuits associatifs, hors des institutions, vivent des musiques dont les modes de transmission diffèrent de ceux de la musique savante occidentale. Ces formes musicales, qu'elles soient portées par une communauté culturelle spécifique ou un groupe de passionnés, sont bien souvent contraintes aux marges. Quelle légitimité, quels soutiens, les collectivités publiques accordent-elle à ces initiatives ? Comment la transmission — et la transposition — de répertoires peut-elle servir de passerelle d'échange, favoriser les conditions de la rencontre et les espaces de mixité ? Quelle reconnaissance, quel accompagnement pour les musiciens qui encadrent et animent ces ensembles ? Quelle place pour ces "fabriques d'orchestres" dans l'espace public, la vie locale, la vie musicale ?

Intervenants :

- Françoise Degeorges (Productrice, "Couleurs du Monde", France Musique)
- Gilles Dellebare (Cité de la Musique Paris, responsable Folie Musique) (sous réserve)
- André Falucci (Président, festival Villes des Musiques du Monde)

-Bernard Guinard (Directeur, FAMDT)
 -Marie-José Justamond / Loïc Bastos (Directrice / Chargé de projet, Les Suds à Arles)
 -Jérémy Mansion (Directeur, Full Rhizome)
 -Éric Michel (Directeur, Cité de la Musique Marseille)
 Modérateur : François Bensignor (Responsable CIMT, Irma)

- **Eurofonik / Bouguenais 11 avril 2014**

« Production et diffusion des musiques traditionnelles et du monde », en partenariat avec Zone Franche.

Cette rencontre a connu un vif succès avec la venue de 80 participants. L'organisation d'une plénière puis d'ateliers a permis de dégager des préconisations. Le besoin a été exprimé par les participants d'organiser de nouveaux rendez-vous de ce type mais avec plus de petits groupes de travail pour que tout le monde puisse s'exprimer.

> [Lien vers le compte-rendu de la rencontre](#)

- **Les identités des langues, musiques et danses traditionnelles en Massif Central / Tulle 16 mai 2014**

« **Projet Massif** » : Bernard GUINARD a animé une journée organisée à l'occasion du bilan d'un projet européen impliquant quatre régions (Auvergne, Bourgogne, Languedoc Roussillon, Limousin)

- Ouverture du colloque par Alain Lagarde maire-adjoint Tulle, conseiller régional, délégué au Massif Central, aux conventions interrégionales et politiques contractuelles. Christophe Russ de la CGET-Massif Central et des responsables régionaux des régions Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon et Limousin.

- Bilan du projet « Langues, musiques et danses traditionnelles en Massif Central »

- Positionnement du projet « valorisation des archives de l'oralité et identité chorégraphique et patrimoniale du Massif Central ». Historique et organisation territoriale par Olivier Durif, CRMTL coordinateur de l'Événement Final.

- Bilan des différentes actions menées au cours du projet « Langues, musiques et danses traditionnelles en Massif Central » (Patrimoine, création, danse, publications, films) par l'ensemble des partenaires du projet (ADDA-Scènes Croisées, AMTA, ANCT, CIRDOC, CRMT Limousin, IEO Limousin, MPO Bourgogne).

- Prospectives « Identités mémorielles et formes artistiques créatives, des atouts pour l'avenir du Massif Central »

- Table ronde « Patrimoine et Identités »

- Table ronde « Transmission des savoirs, éducation artistique et création »

Ce projet européen qui impliquait plusieurs adhérents de la FAMDT a généré des actions autour du patrimoine et de la transmission, de la création et de la diffusion (spectacles vivants et expositions). <http://patrimoine-oral-massif-central.fr/>

- **Treuzkas / Rennes 20 novembre 2014**

La FAMDT a été co-organisatrice d'une journée professionnelle, **TREUZKAS** (« transmettre » en breton), portée par l'Université de Rennes 2 et le Pont Supérieur, Pôle d'enseignement supérieur Bretagne/Pays de Loire.

Transmettre ? Cette question centrale dans toute tradition musicale se repose à chaque génération. L'époque actuelle a parfois l'impression que la tâche a été rendue plus ardue par la modernité, les médias de masse et la multiplicité des culturels en présence. De plus, il apparaît souvent difficile d'envisager la tradition comme relevant aussi du présent. La pratique contemporaine des musiques bretonnes, dans sa diversité, témoigne pourtant de ce caractère vivant et pluriel d'une tradition qui se renouvelle sans cesse et se conjugue au quotidien.

Cette journée a posé trois questions principales : Quels dispositifs concrets sont mis en place pour que la musique "se transmette" ? Comment une approche scientifique - la boîte à outils de l'ethno-musicologie peut-elle être pertinente pour aborder les patrimoines musicaux traditionnels dans la perspective de la pratique ? En quoi les lieux où sont diffusées les musiques traditionnelles aujourd'hui, en Bretagne et ailleurs, sont-ils révélateurs de visions de la musique et de croyances sur ce qu'est ou devrait être la tradition ?

Cette journée a rassemblé de nombreux acteurs des musiques traditionnelles (enseignants, élèves, artistes, professionnels de structures du PCI, de l'enseignement...etc). Les intervenants étaient qualifiés et présentaient des profils et points de vue différents et complémentaires (journaliste, ethnomusicologue, sociologue, musicien, enseignant, directeur de réseau, de lieu...). Les retours sont positifs et une suite sera organisée.

- **« Collecter, cataloguer, cartographier » / Saint Etienne 26 novembre 2014**

Participation de la FAMDT à un colloque universitaire afin de présenter le traitement documentaire et la valorisation des archives sonores et audiovisuelles inédites au sein du réseau. La Fédération était le seul intervenant associatif aux côtés de laboratoires de recherche. Il est primordial de faire des ponts entre nos activités de "recherche appliquée", de valorisation du patrimoine et le monde universitaire.

> [Lien vers la contribution de la FAMDT](#)

- **NoBorder / Brest 11 décembre 2014**

« La programmation des musiques populaires du monde », journée professionnelle organisée en partenariat avec Bretagne World Sounds et Spectacle Vivant en Bretagne. Cette rencontre s'inscrivait dans une démarche nationale de réflexion sur la programmation des musiques du monde et de ses publics menée notamment par la Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT) et Zone Franche. Comment les différents acteurs concernés, des artistes aux programmeurs pluridisciplinaires peuvent-ils collaborer pour donner une meilleure visibilité à la création foisonnante des musiques populaires de Bretagne et du monde ? Quelles sont les ressources pour mieux connaître les projets artistiques et les inscrire dans l'action sur un territoire ? Comment intégrer ces musiques dans un maillage territorial ?

> [Lien vers le compte-rendu de la plénière](#)

SPECTACLE VIVANT

- **Chainon Manquant / Laval 20 septembre 2014**

- **Partenariat artistique sur la programmation du duo Montanaro/Cavez**

- Programmation d'un duo issu des musiques traditionnelles pour donner de la visibilité à cette esthétique au sein des programmeurs pluridisciplinaire.

- La FAMDT a également organisé un pot pour les professionnels sur le site du festival, en présence des artistes et de leurs chargés de production et diffusion.

- Le bilan est positif pour les musiciens puisqu'ils ont été approchés par 10 programmeurs à l'issue du concert. Plusieurs options de programmation pour la saison prochaine ont été confirmées depuis. Qualitativement, ce partenariat leur a ouvert des portes au-delà de leur réseau habituel de programmation. Par ailleurs, le pot a permis de faire connaître la FAMDT et d'intéresser les programmeurs aux créations des musiques traditionnelles.

- **Cooperation.prod, un outil au service des porteurs de projet**

- Pour répondre à une demande récurrente et à un des besoins du secteur, la FAMDT a mis en place une liste d'échanges pour les chargés de diffusion et production des musiques traditionnelles et du monde. Cette liste de diffusion nationale a pour but l'échange de pratiques professionnelles, de "bons tuyaux", de contacts et d'informations utiles. Elle sert à favoriser la circulation d'informations et la solidarité entre pairs dans un contexte difficile pour la production et diffusion de spectacles, qui est loin d'épargner le milieu des musiques traditionnelles et du monde. La liste résulte d'une demande directe du terrain et 40 personnes s'y sont abonnées pour le moment. Elle a été mise en place fin 2014 donc il est encore trop tôt pour avoir des retours sur son utilisation.

- > [Lien vers la présentation/ charte de la liste de diffusion](#)

DOCUMENTATION

- 2014 a été une année importante pour le secteur documentation de la FAMDT : une chargée de mission a été embauchée pendant 6 mois afin de refondre, mettre à jour et valoriser le Portail du patrimoine oral, mettre à jour le guide d'analyse documentaire du son inédit, animer le réseau des centres de documentation...

- **Sortie du guide de traitement documentaire**

- Ouvrage collectif de la Commission Documentation de la FAMDT, sous la coordination de Claire Marcadé. Cette commission regroupe des centres de ressources documentaires à travers la France qui composent le Pôle associé à la BnF dans le domaine de l'oralité.

- La FAMDT a publié en 1994 puis en 2001 le *Guide d'analyse documentaire du son inédit* ayant pour objectif d'harmoniser les techniques utiles à la description de documents

sonores. Alors même que l'archive sonore commençait à être reconnue comme une source à part entière, ce guide a constitué une référence pour nombre d'associations et d'institutions patrimoniales qui ne disposaient jusqu'alors d'aucun outil pour décrire le son inédit.

Après épuisement de cette édition et au vu de l'intérêt croissant que suscitent le Patrimoine culturel immatériel et les archives orales, la FAMDT s'est engagée dans l'actualisation du guide en prenant en compte les évolutions technologiques de la dernière décennie. Cette nouvelle version sortie en septembre 2014 est plus resserrée que les précédentes et est agrémentée d'annexes et d'exemples concrets qui donnent des clefs pour traiter la spécificité de la source orale tout en suivant les conventions des règles et des formats utilisés dans les centres de ressources. Cet outil donne des indications sur la structuration et le partage de données à l'échelle régionale, nationale ou internationale, quelque soit le support technique utilisé. Il apporte également des éléments historiques, déontologiques et juridiques, nécessaires à prendre en compte lorsqu'on diffuse des archives sonores. Ce guide des bonnes pratiques s'adresse à une diversité de publics : particuliers, associations, bénévoles, professionnels de la documentation, des bibliothèques ou des archives, à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent entreprendre le traitement documentaire de leurs collections dans le but de les partager. L'édition de cet ouvrage se fait dans une préoccupation de sauvegarde, de transmission et valorisation de patrimoines vivants : « *Le patrimoine oral (chant, musique, danse, conte, parole, geste...) constitue une immense richesse culturelle, linguistique et artistique [qui] doit être recueillie, sauvegardée, analysée et accessible aux générations futures.* »

> [Lien vers le guide téléchargeable gratuitement sur le site internet de la FAMDT](#)

- **Catalogage des chansons traditionnelles**

A l'heure où des corpus importants de chansons traditionnelles sont mis à disposition des chercheurs et du public, il apparaît essentiel de disposer d'un outil efficace pour encourager la recherche et la transmission de ces répertoires chantés. Pour répondre à ce besoin, la FAMDT mène sur trois ans un travail de recherche intitulé « Etudier, valoriser et populariser la chanson traditionnelle francophone – l'enjeu d'un catalogage approfondi ». Ce projet soutenu par la Direction du Patrimoine est mis en œuvre par un comité d'experts travaillant à partir d'un cahier des charges précis. Objectifs : parvenir à une édition enrichie du catalogue Coirault et encourager les usages autour de ce catalogue. Un rapport d'étape a été rédigé en 2014 et sera suivi d'un second rapport en 2015.

- **Pôle Associé BnF**

Le pôle associé de la FAMDT est composé de 7 centres en 2014 : COMDT / MMSH-ARCADE / CERDO-UPCP METIVE / MPO / DASTUM / AMTA / LA LOURE. 1594 notices ont été traitées, représentant 510 heures et 345 heures mises en ligne sur les bibliothèques numériques des centres et sur le Portail du patrimoine Oral.

TRANSMISSION

- **Etat des lieux de l'enseignement**

Le tour de France a permis de faire un point sur l'enseignement des musiques traditionnelles.

> [Lien vers une note à propos de la transmission et de l'enseignement des musiques traditionnelles](#)

En plus de ce travail d'analyse, la FAMDT a entrepris un travail de recensement des lieux d'enseignement sur le territoire (conservatoires et écoles associatives). Ci-dessous la cartographie provisoire des conservatoires proposant un enseignement des musiques traditionnelles.

- **Certification Kreiz Breizh Akademi**

Créé en 2003 sous la direction pédagogique d'Erik Marchand, Kreiz Breizh Akademi (KBA) est un programme de formation professionnelle musicale destinée à de jeunes musiciens âgés de 20 à 30 ans. L'une des particularités du programme Kreiz Breizh Akademi est qu'il propose un lien direct avec le marché de l'emploi à l'issue de la formation, via un partenariat avec la structure Innacor Records and Booking, label de disque et entrepreneur de tournées. Depuis la structuration de l'association en tant qu'organisme de formation professionnelle, Drom ambitionne de faire de Kreiz Breizh Akademi une formation qualifiante, avec le soutien du Conseil Régional. Il s'agit de mettre en place un titre homologué de «Musicien-interprète des musiques modales de tradition savante et populaire et des musiques de tradition orale». Ce titre sera accessible via la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Consciente de l'enjeu national de cette homologation, la FAMDT a soutenu et accompagné cette démarche en participant activement à la constitution d'un groupe d'experts (directeurs de festivals, de lieux de diffusion, artistes, pédagogues) tous localisés hors Bretagne. La FAMDT a aidé à la rédaction de la demande de certification « Musicien des musiques modales de tradition savante et populaire »- Niveau 2-et a appuyé l'initiative lors de réunions avec les services culture et formation du conseil régional de Bretagne, l'AFDAS, le Pont Supérieur (Pôle d'enseignement supérieur Bretagne/Pays de Loire). Le dossier a été déposé et le résultat est attendu pour 2015.

- **Bourse de compagnonnage ADAMI**

Ce dispositif consiste en une transmission entre un artiste européen reconnu du secteur des musiques traditionnelles ou du monde et un musicien professionnel, dans une relation interpersonnelle hors du cadre habituel du stage ou de la formation initiale. L'échange porte autant sur un domaine musical spécifique que sur la culture du secteur abordé. Cette forme de soutien, qui facilite la qualification des musiciens et leur insertion professionnelle semble particulièrement adaptée aux spécificités des musiques et danses traditionnelles.

Suite à plusieurs discussions avec l'ADAMI et le CPMDT (Collectif des artistes professionnels des musiques et danses traditionnelles), il a été décidé que la FAMDT gèrera ces bourses de compagnonnage à partir de 2015.

- **Fonds d'encouragement aux initiatives culturelles et artistiques des amateurs**

Piloté par la Direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture et de la Communication, ce fonds est destiné à soutenir les initiatives de groupes d'amateurs qui ont une pratique artistique autonome (dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques) et qui souhaitent l'enrichir ou la faire évoluer. En 2014, deux structures ont déposé un dossier et un projet sur deux a été soutenu à hauteur de 2 000 euros. Il s'agit de « Bal Gascon II – La Reconquista », projet de la compagnie amateur « Crestian Josuèr en Companhia » qui leur a donné l'occasion de travailler avec les artistes professionnels Patrick Vaillant, Daniel Malavergne et Frédéric Cavallin. Pour les années à venir, il serait intéressant que plus de projets en musiques et danses traditionnelles sont présentés dans le cadre de ce fonds.

MAILLAGE TERRITORIAL

- **Les Centres de Musiques Traditionnelles régionaux** sont issus de la politique en faveur des musiques traditionnelles conduite par l'Etat en 1982, portés par un fort mouvement associatif, puis fédérés par la FAMDT à partir de 1985. Le paysage des CMT a beaucoup évolué et il est nécessaire aujourd'hui de repenser leur rôle en tant que « **relais territoriaux** ».

La FAMDT réaffirme aujourd'hui l'importance et l'intérêt des CMT, de par leur rôle fédérateur au niveau régional. Il est nécessaire de disposer de relais dans chaque région et de travailler à cette structuration en lien avec la réforme territoriale. Dès 2014 nous avons commencé à rassembler les acteurs des musiques et danses traditionnelles agissant sur les territoires récemment définis par la réforme des collectivités territoriales.

Une rencontre régionale "Les musiques et danses Traditionnelles en Aquitaine" s'est déroulée le 09 décembre à l'initiative de Patrick Lavaud (Directeur du festival Les Nuits Atypiques de Langon) et en partenariat avec la DRAC Aquitaine : une quarantaine d'artistes étaient présents, les représentants de l'UPCP Métiève, du CMT Limousin, de l'Institut Culturel Basque, ainsi que plusieurs représentants institutionnels (Pierre Blanc, Conseiller musique et danse à la DRAC ; Frédéric Vilcoq, Conseiller culture, économie créative et numérique au Conseil Régional d'Aquitaine ; Joël Brouch, Directeur de l'Office Artistique de la Région Aquitaine - OARA). L'objectif était de faire un point sur les musiques et danses en Aquitaine et de réfléchir aux nouvelles perspectives ouvertes par le rapprochement avec le Limousin et Poitou-Charentes. Nous co-organiserons d'autres réunions régionales en 2015 afin d'impliquer tous les acteurs et institutionnels autour des musiques populaires, et de définir des relais territoriaux en complément des CMT.